

CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LE FONDS UNIQUE DE PEREQUATION (FUP) Fiche de synthèse

Afin d'accompagner les actifs, salariés ou demandeurs d'emploi et les entreprises particulièrement affectés par la crise économique et financière, les partenaires sociaux et l'Etat conviennent de mettre en œuvre un dispositif exceptionnel pour 2009 de formation professionnelle destiné à soutenir l'emploi et à permettre de développer les compétences et les qualifications des salariés ou des demandeurs d'emploi, en particulier dans les secteurs en difficulté.

Les dispositifs de financement de formation professionnelle seront mobilisés de manière réactive et ciblée :

- les partenaires sociaux mobiliseront les financements conformément aux décisions du Comité paritaire national de la formation professionnelle et du conseil d'administration du Fonds unique de péréquation à hauteur de 200M€ ;
- l'Etat confirme son engagement de mobiliser en 2009 au minimum 160M€ au titre de cette convention dont au moins 80M€ au titre du fonds social européen.

Les actions financées sur la base de cette convention seront destinées prioritairement aux :

- salariés les plus exposés à la perte de leur emploi;
- salariés en situation d'activité partielle ;
- demandeurs d'emploi qui ont besoin d'une formation pour favoriser leur retour rapide à l'emploi.

Les dispositifs ainsi mobilisés sont

- la formation qualifiante de 15 000 salariés peu qualifiés ou exposés à la perte de leur emploi notamment dans des entreprises en mutation ou concernées par l'activité partielle (coût prévisionnel de 76M€);
- la formation de 30 000 salariés en activité partielle notamment dans le cadre du plan de formation des entreprises réalisés hors temps de travail ou du droit individuel à la formation (coût prévisionnel 54M€);
- la réactivation d'un dispositif d'allocation de fin de formation pour les demandeurs d'emploi qui bénéficiera à 20 à 25 000 bénéficiaires en 2009 (coût prévisionnel 160M€)
- la formation de 60 000 salariés licenciés économiques bénéficiaires de la convention de reclassement personnalisé (coût prévisionnel 70M€)

Au total ce sont plus de 130 000 salariés ou demandeurs d'emploi touchés par la crise qui seraient concernés par ces mesures.

Un comité de suivi et de pilotage composé des signataires de la convention sera mis en place avant la fin du mois d'avril.